



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2081

Dépose et réinstallation de la plaque dédiée à la mémoire de Mario Buisson, rue Ternois à Lyon 3ème

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2081 - DEPOSE ET REINSTALLATION DE LA PLAQUE DEDIEE A
LA MEMOIRE DE MARIO BUISSON, RUE TERNOIS A
LYON 3EME (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2022/1928 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé le lancement de la 1^{ère} phase de l'opération n° 03042003 « Hôtel social Riboud - Démolition et groupe scolaire provisoire ».

Durant cette opération relative à la démolition-reconstruction de l'école élémentaire Georges Pompidou, sise 16 rue des petites sœurs à Lyon 3^{ème}, les élèves seront accueillis dans un groupe scolaire provisoire installé sur la parcelle occupée par l'hôtel social Riboud.

Ce choix implique la déconstruction de cet hôtel social, qui n'est plus en activité. Construit par la Ville de Lyon entre 1964 et 1965 sur la parcelle cadastrée EI 63, parcelle acquise par la Ville le 20 juin 1960, l'immeuble est situé à l'angle des rues Riboud et Ternois dans le 3^{ème} arrondissement.

La grille de clôture dudit hôtel intègre une plaque dédiée à la mémoire de Mario Buisson, membre de la police et résistant, Mort pour la France, fusillé rue Ternois par les soldats allemands le 26 août 1944. Or, les futurs travaux de déconstruction de l'hôtel exposent cette plaque à des risques de dommages. Aussi, il est essentiel de prendre toutes les précautions afin de préserver la plaque commémorative, et, ce faisant, la mémoire du lieu et de M. Buisson. À cet effet, la Ville s'est rapprochée de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (la SAHLMAS), propriétaire du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Bell'Aub, sis 21 rue d'Aubigny, sur la parcelle voisine de celle de l'hôtel social Riboud, à l'angle des rues d'Aubigny et Ternois.

Il résulte de ces échanges que la SAHLMAS a donné son accord pour que la plaque commémorative soit apposée sur la grille de clôture du CHRS, située à une distance d'environ 10 mètres de l'emplacement actuel de ladite plaque. Ce nouvel emplacement permettrait d'éloigner la plaque de la zone de sensibilité des travaux de déconstruction tout en maintenant son exposition sur ce lieu de mémoire.

La dépose et la réinstallation de la plaque incombent à la Ville de Lyon, en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de déconstruction de l'hôtel social, en vertu des dispositions prévues au code de l'urbanisme (article L 451-3).

Il est proposé que la réinstallation de la plaque commémorative sur la grille de clôture du CHRS ne soit pas provisoire mais définitive, afin d'une part, de conserver la possibilité de modifier en tant que de besoin la clôture du groupe scolaire provisoire, et, d'autre part, de se réserver toutes les hypothèses d'adaptation ultérieure de la parcelle.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2022/1928 du 7 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

La dépose de la plaque commémorative de Mario Buisson de l'hôtel social Riboud, et sa réinstallation définitive sur la grille de clôture du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Bell'Aub, sis 21 rue d'Aubigny, suivant l'accord de la SAHLMAS, propriétaire dudit centre, sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET